

INFORMATIONS
OUVRIÈRES
nouvelle série

N° **481** (2875)
du 30 novembre
au 6 décembre 2017
1,5 euro (soutien 2 euros)
ISSN 0813 9500

INFORMATIONS OUVRIÈRES

5 176
abonnés reçoivent
ce numéro.
Et vous ?
(page 16)

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

POI

Ce que voudrait Macron : fin du bac, fin des communes, fin des normes nationales...

Pages 2, 3, 4 et 5



Macron au 100^e Congrès de l'Association des maires de France.



Entente internationale
des travailleurs et des peuples
eit.ilc@fr.oleane.com

9^e CONFÉRENCE MONDIALE OUVERTE CONTRE LA GUERRE ET L'EXPLOITATION



ÉTAT ESPAGNOL

Page 10

BURKINA FASO

Page 12

ALLEMAGNE

Page 11

BRÉSIL

Page 12

ITALIE

Page 11

LIBAN

Page 13

BÉNIN

Page 12

CHINE

Page 13

Chaque semaine, lisez *Informations ouvrières*.

ABONNEZ-VOUS !



Le projet de loi sur « le droit à l'erreur »... le Medef applaudit

Marie Stagliano

Le gouvernement a présenté en Conseil des ministres, lundi 27 novembre, la copie finale du projet de loi rebaptisé « pour un État au service d'une société de confiance ». Ce projet sur « le droit à l'erreur » était attendu cet été mais Emmanuel Macron avait trouvé que le texte n'était « pas assez ambitieux » et demandé une réécriture. Interviewé par le JDD, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, en donne le cadre : « Après le budget et le Code du travail, puis le plan climat, à la demande du président de la République, la troisième transformation que nous portons est celle de l'action publique », a-t-il expliqué.

À lire les quarante-huit articles qui seront présentés au Parlement d'ici au printemps, c'est bien dans la lignée des ordonnances contre le Code du travail que le gouvernement entend légiférer. Il s'agit sous le vocable de « culture du conseil », de « principe de bienveillance », de libéraliser et de simplifier les relations avec les administrations, notamment le fisc, l'Urssaf ou l'Inspection du travail, au premier chef pour les entreprises.

À travers ce texte, le gouvernement s'attaque à toute norme, toute réglementation et règle protectrices, avec lesquelles il voudrait en finir. Le texte reprend en particulier la « relation de confiance » entre l'administration et les entreprises, lancée en 2013 par Pierre Moscovici, qui devrait faire l'objet d'une ordonnance.

C'est donc « avec satisfaction » que le Medef accueille le projet de loi que Pierre Gattaz qualifie d'acte de « pacification » des relations entre l'administration et les entreprises. L'organisation patronale ne peut que s'en féliciter, car, enfin : « Le principe du passage d'une administration de contrôle à une administration de conseil prônée par le Medef depuis des années est consacré (...). C'est une priorité pour la compétitivité de la France et de ses entreprises. »

De son côté, la CPME, la Confédération des petites et moyennes entreprises, juge l'intention du gouvernement « louable ». Pas sûr que l'avis soit partagé par les travailleurs. Informations ouvrières reviendra dans ses pages sur les différents articles de ce projet de loi.

100^e Congrès de l'Association des maires de France

Macron face aux maires

Le point de vue de **Bruno Lafon**, maire de Biganos (Gironde)

Quelles sont tes impressions sur le congrès des maires de France ?

C'était un congrès où la préoccupation des maires était bien visible et sensible, une préoccupation sur la parole de l'État qui n'en a plus ! Un gouvernement qui cet été nous disait : « Nous allons discuter au sein d'une conférence des territoires, puis nous agirons », mais qui décide de supprimer 450 millions d'euros aux régions sans prévenir. Un gouvernement qui revoit les conditions de financement pour les bailleurs sociaux, les mettant par ce fait même en grande difficulté, mais qui s'étonne du malaise des élus, alors qu'il n'arrête pas de dire qu'ils sont trop nombreux, qu'ils dépensent trop...

Préoccupation des maires, aussi, sur la disparition de la taxe d'habitation et sa prétendue compensation à l'euro près. Préoccupation, enfin, sur l'avenir même de leur commune, tant les pressions sont fortes pour le regroupement en nouvelles communautés de communes ou communes nouvelles. Tout cela pour diminuer le nombre de communes trop nombreuses par rapport aux autres pays communautaires. Mais c'est ça la France et sa démocratie. Ce sont ses trente-six mille communes. Le Premier ministre est venu faire le tour de chauffe, sans rien annoncer. Nous pensions que le président en dirait un peu plus, nous n'avons pas été plus gâtés. Ce qui est surprenant cette année, c'est que les maires, qu'ils soient de droite ou de gauche, tu ne fais plus la différence parce qu'ils sont tous contre ce gouvernement et surtout ses méthodes. C'est peut-être cela le fait le plus marquant de ce congrès 2018.

Que penses-tu du discours de Macron ? Rassurant ?

Le président est venu reconnaître des « erreurs de méthode ». D'ailleurs, il ne pouvait pas faire autrement à la vue de ce que j'ai dit plus haut. Il tient toujours à sa conférence des territoires, mais elle deviendrait une Agence de cohésion des territoires... Une agence unique pour supprimer tout ce qui touche ou qui existe sur le sujet. Au moins, il pourra mieux centraliser le sujet et donc le maîtriser. Il veut une réforme complète et profonde de la fiscalité locale. Pour permettre aux mairies de bénéficier d'une fiscalité pleine et entière, autonome... C'est tout l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui. Donc à mon avis, ce n'est pas pour demain... Avec deux ou trois phrases bien choisies pour les médias, il a parlé devant une assemblée déjà bien clairsemée car il était tard, mais il n'a convaincu que ceux qui l'étaient déjà...



« La fonction de maire est une noble fonction, mais le gouvernement Macron est en train de les écoeurir ! (...) Je ferai partie de ceux qui résisteront ! »

Quelle est la réalité de la politique du gouvernement pour les communes ?

Toutes les dotations sont en chute libre, à part la DGF (dotation globale de fonctionnement), mais à condition de ne pas regarder de trop près. Si un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) n'a pas les compétences voulues et définies par l'État, il perd automatiquement des dotations... Dorénavant, les communes dont le budget dépasse les 30 millions d'euros – et il y en a quelques-unes, il n'y a pas que les grandes métropoles ou grandes villes – devront par contractualisation avec l'État s'entendre pour que leur budget de fonctionnement pour l'année 2018 n'évolue pas de plus de 1,2 % (inflation

comprise), sous peine de voir leur DGF diminuer. On revient très en arrière, puisque cela ne s'est point vu depuis 1982... avant la décentralisation. Mais avec Macron, on devait voir un nouveau « monde » : on y est... On recule de plus de trente-cinq ans !

Les communes deviendraient des subsidiaires de l'État, sortes de « boucs émissaires » pour la population, et cela à la place du gouvernement ?

Tout à fait. Ce gouvernement veut faire porter aux élus locaux les mauvaises nouvelles, les décisions impopulaires, se réservant le choix de supprimer des impôts, comme la TH, et laissant en rase campagne les maires et leurs soucis quotidiens. Plus de charges, moins d'argent ! Débrouillez-vous et allez expliquer à vos concitoyens qu'il y aura moins de services à la population, que la dégradation de ce même service sera indéniable, faute de moyens ! Mais si par malheur le maire augmente la fiscalité, il sera montré du doigt... D'abord, selon lui, ils sont trop nombreux et pas forcément très utiles, c'est d'ailleurs pour cela qu'il faut les regrouper. Mais je ne pense pas que nos concitoyens soient dupes. Ils vont d'ailleurs s'en apercevoir très vite avec l'augmentation de la CSG...

Un peu comme des syndicats ouvriers qui deviendraient des auxiliaires de la direction dans l'entreprise ?

C'est exactement la même méthode pour obtenir le même résultat.

Quelles sont les conséquences concrètes sur la commune ?

L'angoisse du quotidien des élus ! Avec des demandeurs d'emploi sur les territoires toujours plus nombreux ; des demandes de logement toujours plus grandes ; des concitoyens confrontés à des fins de mois toujours aussi difficiles ; des charges comme la délivrance des passeports ou des cartes d'identité, des PACS aujourd'hui, sans personnel supplémentaire et tout ceci à la charge de la commune avec parfois une compensation frôlant le ridicule.

La fonction de maire est une noble fonction, mais parti comme cela, le gouvernement Macron est en train de les écoeurir !

Peut-être que la stratégie politique est voulue, pour finir de placer des technocrates intercommunales partout, à la place des élus, et ainsi gouverner de façon verticale en nous zappant... C'est possible, mais pas gagné, car je ferai partie de ceux qui résisteront !

Le gouvernement exige des maires qu'ils s'en prennent aux fonctionnaires locaux

Didier Brémaud

Judi 23 novembre, c'était le dernier jour du congrès des maires de France avec l'intervention attendue, en tout cas par les médias, du président Macron. *Le Figaro* note : « Arrivé sous quelques sifflets sans conviction, il est reparti sous des applaudissements sans passion (...). » Jean-Marc Four, chroniqueur à France Inter, remarque pour sa part : « (...) Il fallait suivre l'allocution sur Twitter pour apprendre que les rangées se vidaient au fur et à mesure du discours... »

Voilà pour l'ambiance !

Sur le fond, Macron a confirmé la ponction de 13 milliards d'euros d'ici à 2022 par les collectivités et la suppression, à terme pour tous les Français, de la taxe d'habitation. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, répondait samedi 25 novembre à des journalistes de France Inter dans l'émission *Une heure avec*.

Concernant la taxe d'habitation dans le discours de Macron, voilà ce qu'il a dit : « (...) J'ajoute un point qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de commentaires dans le discours du président de la République mais qui me paraît très important. C'est qu'il faut aussi permettre aux maires de réduire leurs dépenses de fonctionnement (pour compenser le manque à gagner dû à la suppression de la taxe d'habitation, NDLR). Donc il faut qu'on leur laisse des possibilités en termes de recrutement, de gestion de leur fonction publique territoriale,

d'avoir plus de souplesse. Est-ce que vous trouvez normal que le maire de Danville, dans ma circonscription, il a évidemment des employés municipaux qui sont sous statut de la fonction publique territoriale, il ne décide ni de leur rémunération ni du montant de leurs augmentations ? C'est l'État qui décide. Donc quand l'État lui dit : "Économisez, Monsieur le maire de Danville" et que ses dépenses de fonctionnement représentent 60 %, 70 % de ses dépenses, et qu'il n'a aucune marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement liées à ses fonctionnaires, il vous dit très légitimement "moi, je peux pas faire d'économies, je peux pas réduire mes dépenses". Donc donnons plus de souplesse aux maires sur cette gestion des dépenses de fonctionnement (...). »

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

Un peu plus tard, Christian Chavagneux, chroniqueur, l'interroge : « Il faut moins de fonctionnaires dans les mairies ? » Bruno Le Maire : « La réduction du nombre de fonctionnaires, elle fait partie du projet d'Emmanuel Macron. Cent vingt mille emplois publics en moins sur la durée du quinquennat. » Chavagneux : « Ça, vous maintenez cet objectif ? » Le Maire : « Bien sûr que cet objectif est maintenu. Est-ce que ça doit être uniquement dans la fonction publique d'État ? Est-ce que ça peut être plus équilibré ? Moi je plaide pour que ce soit plus équilibré. » Bruno Le Maire s'inscrit dans le propos de Macron : la Constitution sera modifiée pour permettre aux collectivités de s'adapter aux réalités locales, de faire le droit, d'innover. Quant aux 13 milliards d'euros, ils ne seront

versés que par les trois cent dix-neuf plus grosses collectivités : régions, départements (dont beaucoup déjà proches de la faillite !), intercommunalités, métropoles-agglomérations. 99 % des communes en seraient exonérées.

LA CONFRONTATION SE PRÉPARE

Or il n'y a pas deux France, contrairement à ce que beaucoup de commentateurs ont dit, l'une faite des petites communes laissées à l'abandon et l'autre de grandes communes et agglomérations riches, dépendantes, en capacité d'aider le pays à réduire sa dette. Il y a, c'est vrai, beaucoup de petites communes pauvres, abandonnées, où les services publics ont lâché prise.

Mais n'est-ce pas la situation d'un grand nombre de quartiers des grandes villes ou des communes populaires qui concentrent aujourd'hui la grande majorité de la population ? Et Bruno Le Maire est très clair : c'est dans les grandes collectivités que les maires ou présidents ont la marge de manœuvre nécessaire pour engager le bras de fer avec les agents territoriaux.

C'est dans les grandes collectivités qu'il faut « aider » les maires à s'adapter aux réalités locales, qu'il faut les « aider » à dépenser moins en réduisant la dépense liée aux fonctionnaires et à leur nombre.

C'est sans doute le message essentiel de Macron et de Le Maire.

Mais les agents ne sont pas prêts à se sacrifier et les maires ne demandent pas à faire le droit. La confrontation se prépare. ■

Grève et manifestation des agents de la région Île-de-France

Michel Delachair et Samy Hayon

Aux cris de « la région en colère, on ne va pas se laisser faire ! », quatre cents agents du siège de la région Île-de-France et des lycées, les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attee), ont défilé et manifesté à l'appel des syndicats CGT, FO, CFTD, FSU, CFE-CGC, SUD et Unsa, le 23 novembre, au moment même où le conseil régional était réuni en séance plénière. De nombreux agents se sont mis en grève dans les services.

Les raisons de leur colère ? Le déménagement en *open space*, les postes supprimés et le projet de la présidente de région, M^{me} Péresse, d'augmenter le temps de travail et de supprimer des jours de congé. Le personnel et les syndicats en exigent le retrait.

Quatre jours plus tôt, deux cents agents étaient en assemblée générale à l'appel de leurs syndicats. Dans son tract appelant à l'assemblée générale, la CGT souligne : « Les politiques d'austérité d'une violence sans précédent menées par le gouvernement et soutenues par la présidente de la région n'ont fait qu'aggraver nos conditions de travail. Le gouvernement qui a décidé de réduire de près de 10 milliards d'euros les dotations aux collectivités, prévoit de supprimer 70 000 postes dans la fonction publique territoriale, pour offrir plus de 5 milliards d'euros par an aux 1 % les plus riches de la population par le biais de la suppression de l'ISF. »

Le siège de la région va déménager en février 2018. Il occupe actuellement à Paris-Saint-François-Xavier 6 600 mètres carrés. Le nouveau siège de Saint-Ouen n'occupera que 4 400 mètres carrés, aménagés en *open space*, selon le principe des « bureaux partagés ». Cela consiste à ne plus avoir de bureau atti-



La manifestation des agents territoriaux, le 23 novembre, à Paris.

tré, de façon à occuper les espaces de travail qui ne sont pas remplis tous les jours, en fonction des déplacements, congés ou absences. « Chacun devra boucler en fin de journée son casier mobile », dénonce Jacques Feuille, secrétaire général du Spcrcrif-CGT.

Des centaines de postes supprimés. Une responsable FO, Michèle Fuma, précise : « Les contractuels voient leurs contrats non renouvelés. Dans les lycées, les contrats uniques d'insertion (CUI), des contrats aidés, sont supprimés. Il y a eu près de trois cents départs depuis fin 2015. C'est un plan social qui ne dit pas son nom ! »

Le délégué CFTD, Fabrice Delangre, explique : « Nous subissons des réorganisations successives, à la va-vite. M^{me} Péresse veut suppri-

mer deux cent cinquante postes en cinq ans. » « On déplore un accroissement des congés longue maladie et des burn out », ajoute le responsable CGT.

Le temps de travail va augmenter et les jours de congé diminuer. Tous les agents sont touchés. Ceux du siège comme ceux des lycées. Pour les syndicats, le plan de la présidente de région se traduira par la perte de cinq jours de congés et la suppression de trente jours accordés pour autorisations spéciales d'absence (décès familiaux, mariages, etc.). Sous les fenêtres du conseil régional, les agents en colère ont scandé avec force : « Le mépris, ça suffit ! » Les syndicats ont demandé à être reçus par M^{me} Péresse. Elle a refusé de les recevoir le jour même. ■

ÉDITORIAL

Que dire de ce gouvernement...

Yannick Sybelin,
membre du bureau national du POI

J'ai siégé pour la première fois dans une instance de l'hôpital en 1981. La présidente du CTP expliquait que les décennies prochaines auraient à gérer l'effet du baby-boom à venir, qu'il fallait donc anticiper ce papy-boom en investissant dans des structures pour prendre en charge ce flot de personnes âgées, d'autant que la situation serait « aggravée » par l'allongement de l'espérance de vie.

Près de quarante ans plus tard, on peut constater que l'analyse était bonne mais que rien, ou si peu, n'a été fait. Il faut des événements dramatiques, telle une canicule comme en 2003, ou une vaste épidémie de grippe pour que les politiques, réagissant aux campagnes médiatiques, semblent s'intéresser au sort des anciens.

En réalité, les Ehpad, leurs personnels et les personnes âgées hébergées sont en grande souffrance. La maltraitance est devenue institutionnelle. On voit les professionnels se révolter, comme aux Opalines dans le Jura où la grève aura duré quatre mois, quand ce ne sont pas les résidents eux-mêmes comme à Paimbœuf, en Loire-Atlantique, qui dénoncent leurs conditions de vie.

Les directeurs d'Ehpad tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps auprès de leurs tutelles. Aujourd'hui, devant l'aggravation des situations, ils s'expriment publiquement. Ils adressent des courriers aux présidents des départements et au ministère, dans lesquels ils déclarent : « Nous sommes au bout de ce qu'il est possible d'accepter... », clament leur « désarroi », celui de leur personnel face au « manque de moyens humains » et « l'augmentation des cadences »... Au final, « c'est bien le résident qui en pâtit », déplorent-ils, soulevant « la question de l'humanité en Ehpad ».

La modification du calcul des dotations aux maisons de retraite suscite la colère des directeurs d'établissement.

En modifiant le mode de calcul de la dotation dépendance, versée par les départements aux établissements publics accueillant des personnes dépendantes, l'application de la loi dite d'adaptation de la société au vieillissement, ASV, votée en 2016, réduit l'enveloppe globale allouée aux établissements publics de... 200 millions d'euros, selon la FHF (1). Son président déclare : « Le précédent gouvernement n'a pas mesuré que les établissements sont au bord du point de rupture. Cette décision les fragilise davantage. Trois cent mille personnes âgées seront touchées par les conséquences de cette réforme. »

Là encore, ce sont les plus défavorisés qui dérouillent. Les « petits » Ehpad de proximité, de moins de 80 lits, situés dans les villages ruraux, proches des lieux de vie et des familles des résidents sont menacés au nom d'une « rentabilité » à atteindre.

Pour les riches, le problème ne se pose pas, ils iront dans des Ehpad de luxe, prêts à payer de 3 000 euros à 5 000 euros par mois, parfois plus. Que dire de ce gouvernement qui s'attaque à la jeunesse (voir IO 478), maltraite les plus anciens et détruit les droits de tous, si ce n'est qu'il représente toutes les facettes de la barbarie du capitalisme ?

À quelques semaines de notre congrès, l'utilité du POI pour organiser politiquement la classe ouvrière est plus que jamais d'actualité.

Construisons notre parti, rassemblons les militants ouvriers comme cela se fait dans les comités de défense des acquis de 36 et de 45, préparons la CMO : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

(1) Fédération hospitalière de France.